

FEUILLE DE VIGNE SPÉCIALE « SÉCURITÉ »

20 février 2019

Bonjour chers parents,

Je vous écris aujourd'hui dans l'esprit d'attirer votre vigilance et aiguiller votre sens des responsabilités au regard de la sécurité aux abords de notre école. Plusieurs rappels ont été faits déjà et encore de nombreux parents manquent à la sécurité de nos élèves. **TOUS LES MATINS**, nous observons des automobilistes qui ne respectent pas la signalisation devant l'école mettant en péril la sécurité de nombreux élèves qui marchent sur le trottoir, parfois bondé de neige, les bras chargés de leurs effets personnels (ex : sac, boîte à lunch, etc.). Leur vigilance et leur naïveté d'enfant ne leur permettent pas d'anticiper les impacts d'automobilistes pressés. Je vous avise que les policiers seront davantage présents sur les lieux, des adultes, dont la direction, seront davantage sur les trottoirs pour faire de la sensibilisation et des cônes seront placés pour signifier les zones de débarcadère à éviter. Il serait vraiment dommage que je doive utiliser de l'argent pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages pour payer un brigadier qui fera respecter la circulation auprès des adultes aux abords de notre école. La sécurité c'est extrêmement important et c'est l'affaire de toutes les familles qui fréquentent notre établissement. Il serait plus que déplorable qu'une tragédie comme nous avons vécu dans les années '90 survienne à nouveau. Éduquons nos enfants au bien commun! Sachez que si nous transgressons les lois, les enfants comprendront qu'il est possible de ne pas respecter les règles.

**J'APPELLE AUJOURD'HUI À VOTRE SENS DES RESPONSABILITÉS
POUR NOUS AIDER À SÉCURISER LES LIEUX AUTOUR DE NOTRE
ÉCOLE.**

- **Il est interdit de se stationner devant un panneau réservé aux handicapés ou aux autobus, même si ce n'est que pour quelques minutes.**
- **Il est obligatoire d'utiliser les débarcadères existants.**
- **Il est interdit de se stationner sur l'autre côté de la rue devant l'école.**
- **Il est interdit de s'arrêter au milieu de la rue pour faire descendre un enfant.**
- **Il est interdit de faire demi-tour dans la rue.**
- **Il est interdit de bloquer l'accès du débarcadère d'autobus.**
- **Il est interdit de bloquer l'accès du stationnement.**



VIDÉO À VISIONNER : Les pratiques d'un bon conducteur

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=Di05-jiPUvM&feature=youtu.be>

PANNEAUX ET RÈGLES



Je suis en mesure d'identifier la signalisation propre aux zones scolaires.



Je respecte la limite de vitesse de 30 ou 50 km/h tel qu'indiqué dans une zone scolaire.



J'obéis aux ordres et aux signaux des brigadiers scolaires, et ce, malgré une signalisation contraire.



Je cède le passage aux écoliers en immobilisant mon véhicule aux endroits non contrôlés par des feux de circulation ou des arrêts obligatoires.



J'arrête complètement mon véhicule à plus de 5 mètres de l'autobus lorsque ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt sont activés.

Je ne me stationne pas en double, car cela bloque le passage aux autres véhicules et rend dangereuse la traversée des élèves.

J'incite mon enfant à traverser la rue uniquement aux intersections.



Je respecte les périodes de stationnement de courte durée aux abords des écoles qui permettent de délimiter les espaces réservés aux autobus et aux parents.



Je n'effectue pas de demi-tour dans la rue ou à une intersection lorsque je repars dans la circulation.

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/securite_routiere/scolaire_bonnes_pratiques.aspx